



**REGLEMENT SPORTIF ET
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
RUN IN LYON BY HARMONIE MUTUELLE
EDITION 2023**

Version mise à jour le 11 mai 2023

PREAMBULE

La 14^{ème} édition du RUN IN LYON by Harmonie Mutuelle (ci-après l'**Evènement**) est organisée le 22 octobre 2023 par Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France (ci-après **A.S.O.** ou l'**Organisateur**).

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *time to* (ci-après les **Conditions Générales de Vente d'A.S.O.**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de cet enfant mineur à l'Evènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

Si vous êtes le représentant légal d'un mineur et que vous inscrivez cet enfant mineur à l'évènement exclusivement réservé aux enfants, organisé par A.S.O. en marge de l'Evènement, vous devez vous référer aux dispositions de l'article 1.20., que vous déclarez accepter sans réserve.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *time to* (ci-après **time to**), accessibles à l'adresse www.timeto.com/terms-of-use.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *time to*, les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *time to*.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement www.runinlyon.com. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou



du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée sur *time to*.

Important ! Rôle de *time to* :

Le site *time to*, par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *time to* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *time to* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Évènement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Évènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent Règlement s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LE PARCOURS

Le parcours de l'Évènement est de respectivement 5Km, 10km, 21,097km et 42,195km pour, respectivement, les épreuves du 5Km Solidaire, le 10km, le semi-marathon & le marathon du RUN IN LYON by Harmonie Mutuelle, conformément au règlement international des courses sur route (Règlement de World Athletics).

Le détail des parcours sera présenté sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Évènement, vous devez être né au plus tard :

- le 31 décembre 2008 pour l'épreuve du 5Km ;
- le 31 décembre 2008 pour l'épreuve du 10km ;
- le 31 décembre 2006 pour l'épreuve du semi-marathon ;
- le 31 décembre 2004 pour l'épreuve du marathon.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après la **FFA**).

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.



En participant à l'Évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par une fédération sportive. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

(i) Pour les personnes majeures :

- d'une **licence sportive** « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « **PASS EVENT J'aime courir** » **délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,
- ou, d'une **licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes**, en cours de validité à la date de l'Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ou, d'un **certificat médical** ou sa copie, devant dater de moins d'un an à la date de l'Évènement, pour les non-licenciés auxquels l'Évènement est ouvert.

Mention Obligatoire sur le certificat médical : Il est précisé que votre certificat médical doit impérativement comporter l'une des trois mentions suivantes :

- « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »,
- « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »,
- « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Préalablement à l'Évènement, vous pourrez communiquer votre certificat médical ou la photocopie de votre licence en format dématérialisé via l'outil de téléchargement accessible sur votre compte *time to*.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Évènement et au maximum 15 jours avant la date de l'Évènement pour permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier sur son compte *time to* que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.



Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place, même dans les cas où le participant a téléchargé ces pièces sur son compte *time to*. Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard ou lors de l'Évènement.

ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger :

Vous êtes tenus de fournir un certificat médical comportant la Mention Obligatoire décrite ci-dessus, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ce certificat doit être daté de moins d'un an à la date de l'Évènement, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français.

Si le médecin n'est pas établi sur le territoire français, le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise.

(ii) Pour les personnes mineures :

- d'une **licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,
- ou, d'une **licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes**, en cours de validité à la date de l'Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou, du questionnaire accessible au lien suivant, dument rempli, à la condition que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>
- A défaut de la production des documents énoncés ci-dessus, vous êtes tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois à la date de l'Évènement**.

Le 5Km Solidaire étant non chronométré, il n'est pas nécessaire de posséder une licence ou un certificat médical pour s'inscrire et y participer. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du



participant sur le fait que ce dernier devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continu sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant, afin de ne pas se blesser. En conséquence, le participant garantit jouir d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'Évènement, comme à tout évènement sportif.

1.3. PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un protocole sanitaire (ci-après le **Protocole Sanitaire**) comprenant notamment la nécessité pour le participant de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19.

Le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Évènement tout participant infecté par le COVID-19 ou pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Vous serez informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée sur l'adresse e-mail renseignée lors de votre inscription sur *time to*.

Concernant le document précité attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 à présenter à l'Organisateur pour avoir accès à l'Évènement :

La nature de ce document sera déterminée par l'Organisateur en tenant compte notamment des prescriptions des autorités compétentes et de l'état des connaissances scientifiques et techniques, notamment de dépistage, au jour de la tenue de l'Évènement.

Il pourra s'agir d'une attestation sur l'honneur de non-infection, d'un résultat de test PCR ou antigénique ou tout autre type de test effectué dans les délais appropriés avant la tenue de l'Évènement qui seront indiqués.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'Organisateur lors du retrait des dossards et/ou lors de l'Évènement.

Aucune de ces données ne sera conservée par l'Organisateur.

1.4. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant (uniquement si celui-ci n'a pas été déposé et validé en amont sur votre compte *time to*),
- Votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte *time to* et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Évènement,
- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Évènement. Les horaires exacts seront communiqués ultérieurement.

Village de l'Évènement : Place Bellecour – 69002 Lyon



Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste, ni remis le jour de l'Évènement.

Le dossard devra être placé sur le torse et sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ. Il devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur *time to* (www.timeto.com), à partir du 19 avril 2023.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *time to*. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription à *time to* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *time to* et sa Politique de Confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.









Les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. vous sont applicables pour l'achat de tout dossard.

TARIFS 2023

Pour des raisons de sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Évènement :



	MON 10 KM			MON SEMI-MARATHON		MON MARATHON	5 KM SOLIDAIRE
	SOLO 	TEAM 2 	TEAM 4 	SOLO 	TEAM 2 	SOLO 	SOLO 
FIRST DU 19/04/2023 AU 10/05/2023 QUANTITÉS LIMITÉES*	25 EUR	45 EUR	90 EUR	39 EUR	72 EUR	60 EUR	12 EUR
ENDURANCE DU 10/05/2023 AU 28/06/2023 QUANTITÉS LIMITÉES*	29 EUR	54 EUR	100 EUR	45 EUR	82 EUR	65 EUR	
SPRINT DU 28/06/2023 AU 18/09/2023 QUANTITÉS LIMITÉES*	32 EUR	60 EUR	108 EUR	50 EUR	92 EUR	70 EUR	
FINISH DÈS LA FIN DES QUOTAS SPRINT QUANTITÉS LIMITÉES*	35 EUR	66 EUR	120 EUR	55 EUR	100 EUR	75 EUR	

*DANS LA LIMITE DES DOSSARDS DISPONIBLES À CE TARIF

Dans l'éventualité où les quantités limitées de dossards prévues pour une catégorie de prix (First, Endurance, Sprint) étaient atteintes avant la date indiquée, les tarifs applicables à la catégorie directement supérieure, dans la limite des quantités disponibles, seraient appliqués, sans tenir compte des dates indiquées dans le tableau précédent.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

1.6. ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au sein du PASS EVENT J'AI ME COURIR RUN IN LYON by Harmonie Mutuelle au moment de l'inscription à l'événement sur *time to*, dont la notice est consultable sur à l'adresse http://www.jaimecourir.fr/pdf/AssuranceAnnulation_PassEvent.pdf. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'Organisateur, de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre dossard, dans les conditions décrites dans la notice susvisée.

1.7. JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE - RAVITAILLEMENT

RUN IN LYON by Harmonie Mutuelle bénéficie du label régional FFA.

Le jury officiel est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course, également désignés par la FFA.

Le 5Km Solidaire n'est pas chronométré. Aucun système de chronométrie ne sera proposé afin que les coureurs profitent pleinement et à leur rythme de l'expérience 5Km Solidaire.



Les autres courses (10KM, Semi-Marathon et Marathon) sont chronométrées. Le chronométrage sera relevé tous les 5 (cinq) kilomètres, ainsi qu'à l'arrivée.

Les points de ravitaillements sont installés tous les cinq (5) kilomètres et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Les participants disposeront d'un temps maximum de cinq heures et trente minutes (5h30) sur le marathon, trois heures (3h) sur le semi-marathon, une heure trente minutes (1h30) sur le 10km et une heure trente minutes (1h30) sur le 5km Solidaire pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum sera déclassé.

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du Code de la route.

1.8. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par la Préfecture de Police, le service médical par le prestataire de service de l'Organisateur et le cas échéant, par la Croix Rouge Française et la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course suite à une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

1.9. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus de s'y soumettre, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sont habilités à refuser l'accès ou la poursuite de l'Evènement aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

Le parcours se déroule sur des routes fermées à la circulation. Néanmoins, après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du Code de la route.



1.10. SYSTEME DE CHRONOMETRIE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course tous les cinq (5) kilomètres et à l'arrivée. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

1.11. ASSURANCES

Assurance annulation : Tous les participants à l'Evènement peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement un « PASS EVENT J'aime courir », contenant une assurance annulation, telle qu'exposée à l'article 1.6. du présent Règlement, dont la notice est consultable à l'adresse suivante : http://www.jaimecourir.fr/pdf/AssuranceAnnulation_PassEvent.pdf.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Evènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Evènement.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'Evènement (rubrique Participer / S'inscrire / Assurances).

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



1.12. UTILISATION D'IMAGES

1.12.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement (ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *time to* dans l'espace « Mon Compte » et pendant un (1) an sur le site internet de l'Évènement dans la rubrique « Résultats » et le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. Concernant le site de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse runinlyon@aso.fr, en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.12.2. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.



1.13. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O. (II). En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement, et le cas échéant, sur le site de la FFA et/ou le site du prestataire photo et ou vidéo d'A.S.O. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse runinlyon@aso.fr, en amont de l'Evènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de la FFA pour un motif légitime, vous devez communiquer cette décision à la FFA à l'adresse dpo@athle.fr en amont de l'Evènement.

Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

Données de santé

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé, éventuellement demandée par l'Organisateur, dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement, afin de prouver la non-infection du participant par le virus du COVID-19.

1.14. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotes (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs.

Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.



1.15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.16. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT SUR LE PARCOURS

INTERDICTION : Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

1.17. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération auprès de laquelle le participant est licencié ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération.

1.18. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

1.18.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription en 2023, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.



1.18.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

1.19. EPREUVES ACCESSOIRES ET MANIFESTATIONS ANNEXES

Peut être proposée sur le site *time to* aux participants, ou le cas échéant, à toute personne dont le participant est responsable légal, la participation à :

- Des épreuves accessoires à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les épreuves organisées ou proposées par l'Organisateur en marge de l'Évènement dans une ambiance festive, se déroulant dans les trois (3) jours précédents l'Évènement ou le jour de l'Évènement, (ci-après les **Epreuves Accessoires**),
- Des manifestations annexes à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les manifestations proposées par l'Organisateur en vue de la préparation d'ordre physique ou mentale à l'Évènement (exemple : conférence relative à l'Évènement et à sa préparation, tests physiques, séances d'entraînements) (ci-après les **Manifestation Annexes**).

Les participants aux Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes reconnaissent et acceptent que les dispositions de l'article 1.12, 1.13, 1.18 et 1.16 (dans le cas où la manifestation se déroule sur un circuit fermé) du présent Règlement trouveront à s'appliquer aux Epreuves Annexes et Manifestation Annexes. Pour la lecture de ces dispositions, le terme « Évènement » devra alors être remplacé par « Epreuve Accessoire » ou « Manifestation Annexe ».

Les participants sont informés qu'A.S.O. n'est pas l'organisateur effectif de toutes les Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes proposées sur *time to*.

L'article 1.11. du présent Règlement trouve à s'appliquer à toutes les Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. est l'organisateur.

Pour tous dommages subis lors de toutes Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. n'est pas l'organisateur, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

Liste des Epreuves Accessoires proposées : liste communiquée ultérieurement

Liste des Manifestations Annexes proposées : liste communiquée ultérieurement

* = Epreuves ou Manifestations organisées par A.S.O.

1.20. MARATHOON'S : EVENEMENT RESERVE EXCLUSIVEMENT AUX ENFANTS

Un évènement réservé exclusivement aux enfants, la Marathoon's, est organisé par A.S.O. en marge de l'Évènement, le 21 octobre 2023 sur la Place Bellecour (ci-après **l'évènement Enfants**).

Cet évènement Enfants consiste en une course dont le parcours sera communiqué ultérieurement.



L'évènement Enfants est une animation proposée par l'Organisateur qui n'est pas chronométré et qui ne constitue pas une compétition. Pendant tout le déroulement de cette animation, chaque enfant aura toujours la possibilité d'aller à son rythme, sans n'être jamais incité à aller vite. Il pourra également mettre fin, à tout moment, temporairement ou définitivement, à ses efforts d'endurance.

Seuls les représentants légaux de l'enfant (ci-après l'**Enfant**) peuvent inscrire l'Enfant à l'évènement Enfants.

Si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

La tranche d'âge pour pouvoir participer à l'évènement Enfants sera déterminée ultérieurement et communiquée par l'Organisateur sur le site internet de l'Evènement.

En inscrivant l'Enfant à l'évènement Enfants, vous attestez que votre enfant bénéficie d'un bon état de santé général et déclarez être conscient des risques inhérents à la pratique de toute activité physique. Vous autorisez également tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de l'Enfant, en cas d'incident.

En inscrivant l'Enfant à l'évènement Enfants, vous reconnaissez que les dispositions de l'article 1.9. « ACCES AU SITE ET SECURITE », de l'article 1.16. « MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT SUR LE PARCOURS », de l'article 1.18. « MODIFICATION – REPORT – ANNULATION » du présent Règlement ainsi que les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. (II) vous sont applicables.

Pour les articles précités, il est entendu que toute référence à « l'Evènement » devra être remplacée par « l'évènement Enfants ».

1.20.1. Modalités d'inscription à l'évènement Enfants

Les inscriptions à l'évènement Enfants se font exclusivement sur *time to* (www.timeto.com). La date d'ouverture des inscriptions sera déterminée ultérieurement et communiquée par l'Organisateur sur le site internet de l'Evènement.

Seuls les représentants légaux de l'Enfant peuvent l'inscrire à l'évènement Enfants. Pour ce faire, ils acceptent de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *time to*. A cet effet, le représentant légal doit remplir un formulaire d'inscription à *time to* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *time to* et sa Politique de Confidentialité. Le représentant légal s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité et à celle de l'Enfant.

L'inscription à l'évènement Enfants est gratuite.

Pour des raisons de sécurité de l'Evènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Toute inscription à l'évènement Enfants est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.



Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.20.2. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- La preuve de l'inscription à l'événement Enfants,
- Votre pièce d'identité et la pièce d'identité de votre Enfant.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Événement. Les horaires exacts seront communiqués ultérieurement.

Village de l'Évènement : Place Bellecour – 69002 Lyon

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

1.20.3. Images

Le représentant légal de l'Enfant reconnaît que l'évènement Enfants peut faire l'objet d'une captation, notamment photo ou vidéo.

1.20.3.1. Si lors de l'inscription de votre Enfant sur *time to*, vous avez accepté que l'image de votre Enfant soit exploitée sur tous supports par A.S.O. et ses partenaires pendant 5 ans à compter de la date de l'évènement Enfants:

L'évènement Enfants pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, le représentant légal de l'Enfant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus généralement la prestation sportive de l'Enfant dans le cadre de l'évènement Enfants (ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder cinq (5) années suivant la date de l'évènement Enfants. Le représentant légal de l'Enfant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de l'Image de l'Enfant pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque représentant légal autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'elle jugera utile pour l'exploitation de l'Image de l'Enfant dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à l'Image de l'Enfant, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales,



visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le représentant légal de l'Enfant garantit que l'Enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le représentant légal de l'enfant est informé et accepte sans réserve que la participation de l'Enfant à l'évènement Enfants implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *time to* dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Evènement dans la rubrique « Résultats » et le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse runinlyon@aso.fr, en amont de l'évènement Enfants et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.20.3.2. Si lors de l'inscription de votre Enfant sur *time to*, vous n'avez pas accepté que l'Image de votre Enfant soit exploitée sur tous supports par A.S.O. et ses partenaires pendant 5 ans à compter de la date de l'Evènement :

L'Image de votre Enfant ne sera pas exploitée et toute utilisation d'images sur lesquelles pourraient apparaître votre Enfant se fera dans l'unique limite que ce dernier ne soit pas reconnaissable.

1.20.3.3. Aussi, toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par l'Enfant ou son représentant légal à l'occasion de sa participation à l'évènement Enfants doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement Enfants.

1.20.4. Données personnelles

De façon générale, les données personnelles communiquées par le représentant légal de l'Enfant (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O. (II).

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse runinlyon@aso.fr, en amont de l'évènement Enfants et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'évènement Enfants. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procédera à leur archivage temporaire



pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

1.21. Dispositions particulières relatives au « PASS EVENT J'aime courir »

Le PASS EVENT J'aime courir est un produit vendu par la FFA par l'intermédiaire de l'Organisateur sur *time to*, vous permettant de :

- (i) préparer votre course avec un programme personnalisé créé par les coaches running de la Fédération Française d'Athlétisme. Pour accéder aux services inclus dans ce Pass, une fois acheté, il conviendra que vous activiez votre compte en cliquant sur le lien intégré dans l'e-mail « PASS EVENT J'aime courir », reçu dans les cinq jours suivants votre commande.
- (ii) bénéficier d'une assurance annulation qui garantit le remboursement des frais d'inscription du titulaire d'un PASS EVENT (prix du dossard) qui se voit dans l'obligation d'annuler sa participation à la course, avant le démarrage de celle-ci, et pour l'une des causes indiquées ci-dessous:
 - Décès, accident ou maladie du participant assuré,
 - Décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) du conjoint de l'assuré, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
 - Refus de visa de l'assuré par les autorités françaises,
 - Vol des papiers d'identité de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ,
 - Convocation de l'assuré devant un tribunal.
- (iii) bénéficier des services associés à la course, le PASS EVENT J'aime courir te permet d'accéder à l'ensemble des services de jaimecourir.fr : conseils, newsletter, outils d'entraînement, actualités et bons plans running proposés par la Fédération Française d'Athlétisme.



2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « RUN IN LYON by Harmonie Mutuelle », auprès de l'Organisateur via *time to*, alors les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît, si vous participez à l'Évènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *time to*.

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrit.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *time to*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *time to* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette



indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *time to* sur le site www.timeto.com.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *time to* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *time to* sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *time to* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Évènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

2.7. DROIT DE RETRACTATION

2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un ticket de restauration, etc. Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de produits personnalisés ni sur l'achat de Prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales des articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :



« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[....]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

2.7.2. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O. à l'adresse runinlyon@aso.fr qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard quatorze (14) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Service Clients – EGP
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'Amaury Sport Organisation

Adresse Postale : Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Service Clients – EGP
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE



Adresse e-mail : runinlyon@aso.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) suivante : _____

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse postale du consommateur : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.

Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.



2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via *time to*, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *time to*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.10. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Évènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Évènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur *time to*, et permettre la vente de produits et de services sur *time to* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;



- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Évènement;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Évènement ;
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Évènement à recevoir des communications des partenaires de l'Évènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux États-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur *time to*. En tout état de cause, vous pouvez à



tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <https://www.timeto.com/gestion-des-demandes> ou en adressant votre demande par e-mail à l'adresse dpoaso@aso.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
DPO – RUN IN LYON
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales

L'Organisateur et éditeur du site <http://www.runinlyon.com> est la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann le Moënner.



Directeur de la publication : Yann le Moënner

Tél : + 33 (0)1 41 33 14 00

Le site <http://www.runinlyon.com> est hébergé par Skale-5, Société d'Infogérance située au 33 avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris, France.

Le site <http://www.timeto.com/sports/running/run-in-lyon.com> est hébergé par ACTIVE Network, LLC, dont le siège social est situé 717 North Harwood Street, Suite 2500, Dallas, TX 75201, United States.

2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse runinlyon@aso.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
RUN IN LYON
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.